

Année Universitaire 2023/2024

Textes de référence : loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014. Conformément au code de l'éducation, notamment ses articles D612-56 à 612-60, une gratification est obligatoire pour les stages en entreprise d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non (2 mois = 44 jours = 308h)
Le montant de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale et qui s'établit à 29 € à compter du 01/01/2024 soit 4.35 €/heure.
La gratification n'est pas obligatoire pour les stagiaires relevant du statut de la formation continue.
La gratification ne peut être exigible que sur le territoire français ou à l'étranger si le stage s'effectue dans une entreprise française et que la convention est signée par l'entité française. **ATTENTION : le plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale est susceptible de changer chaque année**

VOLUME HORAIRE ANNUEL DE LA FORMATION (selon les textes en vigueur) : en 2ème année : h

BUT 2ème année parcours : GCFF GPRH
 CGPP GEMA

Stage du 12/02/2024 au 05/04/2024 (8 semaines)

VISA RI
(Stage à l'étranger)

1 - Renseignements concernant la (le) stagiaire : N° étudiant (Apogée) : 20 _____

NOM, Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Sexe : F M

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Sécurité Sociale : Étudiant Étranger Autre

Assurance maladie : CPAM de Régimes Spéciaux (SNCF, RSI, MSA, EDF, ...etc.)

ATTENTION : l'étudiant doit justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile. L'attestation fournie par l'étudiant doit être mise en annexe de la convention

Le stage est-il en rapport avec une offre de stage ou d'emploi diffusée par l'université ? OUI NON

2- Renseignements concernant l'organisme d'accueil :

NOM et adresse complète :

Téléphone :

Nom et Prénom du directeur :

Fonction :

Ou de son représentant légal signataire de la convention :

Email :

Téléphone :

N° SIRET (14 chiffres) : _____ Code APE (forme 01.10Z) : _____ Effectif : _____

Type établissement : Administration Association Entreprise privée Entreprise publique/SEM

Mutuelle coopérative ONG Autre, précisez

Statut juridique de l'entreprise privée : EURL SARL SA SAS SNC Autre, précisez

Service dans lequel le stage est effectué :

Lieu habituel du stage si différent de l'adresse ci-dessus :

3 - Renseignements concernant la (le) tuteur :

Nom et Prénom du tuteur de stage dans l'organisme d'accueil :

Sa fonction :

Téléphone :

Email :

4 - Contenu du stage à remplir obligatoirement par l'entreprise

Sujet / thème de stage : _____

Activités confiées : _____

Compétences du stage de deuxième année :

- S'adapter au contexte de l'entreprise (règles de vie, relations humaines, aspect technico-économique, sécurité, contexte réglementaire),
- Mettre en œuvre les acquis académiques dans le cadre de la mission de stage ;
- Développer des compétences personnelles et relationnelles (communication, initiative, travail en équipe, autonomie en situation professionnelle).
- Mettre en œuvre les compétences de technicien de la spécialité.

Les conditions d'encadrement et suivi du stagiaire par l'enseignant référent et le tuteur dans l'organisme :

(visite, RDV téléphonique, etc.) : une prise de contact initiale avec le tuteur de l'organisme, une visite de stage et/ou contact(s), invitation du tuteur de l'organisme à la soutenance.

Nom et Prénom de l'enseignant référent :

Fonction (ou discipline) :

Téléphone :

Email :

5 - Dates / Horaires :

Début du stage le _____ Fin du stage le _____

Durée hebdomadaire de présence effective : _____ heures

Quotité travaillée : _____ %

Interruption au cours du stage : OUI NON

Préciser si présence la nuit, le dimanche ou jours fériés : _____

Nombre de jours de congés autorisés ou modalités des congés et autorisations d'absence : _____

6 - Gratification au cours du stage :

MONTANT DE LA GRATIFICATION	MOIS	nombre de jours		nombre d'heures				total	
				x		x	4.35	=	
				x		x	4.35	=	
				x		x	4.35	=	
				x		x	4.35	=	
Montant total de la gratification pour toute la durée du stage en euros brut								=	

Si différent de ce montant: _____ euros brut mensuel OU euros brut pour toute la durée du stage

OU sans objet (pour les stages de moins de 2 mois consécutifs ou non)

Modalité de versement de la gratification : virement bancaire chèque espèces

Liste des avantages en nature : restauration hébergement prise en charge du transport (domicile-organisme d'accueil)

prise en charge des frais de déplacement autres, précisez _____

Le représentant de
L'établissement d'enseignement
(Nom et signature)

L'enseignant référent
(Nom et signature)

Le représentant de l'organisme
d'accueil ou le tuteur de stage
(Nom et signature)

La /le stagiaire
(Nom et signature)